

Accident vasculaire cérébral (AVC)

Alerter : appeler immédiatement le 15 !

Chaque année, les AVC sont la cause de 3 500 décès en moyenne dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. En appelant immédiatement le 15 dès les premiers signes, les patients peuvent bénéficier des traitements et ainsi limiter les séquelles.

SAVOIR RECONNAÎTRE LES SYMPTÔMES DE L'AVC

Quel type d'AVC ?

Les accidents vasculaires cérébraux sont de 2 types : les infarctus cérébraux, les plus fréquents (80 % des AVC) et les hémorragies. Certains accidents ischémiques sont transitoires (AIT) : les signes régressent spontanément dans les premières heures mais l'urgence et la prise en charge doivent être identiques car le risque de récurrence précoce (dans les 24h) est élevé.

Les signes qui doivent alerter

Savoir reconnaître les signes de l'AVC permet une prise en charge plus rapide et permet de limiter les séquelles. Chacun d'entre nous peut agir.

Les signes les plus fréquents sont :

- un engourdissement, une faiblesse ou une paralysie brutale d'un membre (bras ou jambe) ou de la moitié du corps ;
- une déformation de la bouche, des difficultés à parler ;
- un trouble brutal de la vision ;
- des troubles de l'équilibre, de la marche ;
- un mal de tête soudain n'ayant aucune cause connue.

Ces symptômes doivent alerter, même s'ils sont brefs, même s'ils ne sont pas douloureux.

ALERTE IMMÉDIATEMENT

Ayons le bon réflexe : appelons le 15 immédiatement.

Trop peu de patients victimes d'AVC appellent le 15 dès l'apparition des premiers signes, par méconnaissance ou négligence de ces symptômes ; ce qui limite l'accès aux traitements.

Pourtant, cette prise en charge sans délai permet aux patients de bénéficier des traitements existants. Dès les premiers signes identifiés, une véritable chaîne de soins est organisée, entre le centre 15 de régulation, l'équipe de premiers secours (pompiers ou SAMU-SMUR), et l'Unité neuro-vasculaire (UNV), service de soins neurologiques spécialisé dans la prise en charge des AVC (24h/24 et 7j/7) composé d'une équipe pluridisciplinaire.

L'appel au 15 permet une mise en alerte et une orientation directe et très rapide du patient dans la filière AVC permettant l'accès aux traitements et réduisant les séquelles.

DES TRAITEMENTS EXISTENT

Environ 60 % des personnes qui ont fait un AVC doivent composer avec une forme de déficience comme une hémiparésie, une perte de la sensibilité, des troubles du langage et de la vue, des troubles attentionnels et de la mémoire, de troubles de l'humeur (de dépression jusqu'à 30 %).

Cependant grâce aux progrès de la médecine et de nouveaux traitements, les séquelles peuvent être diminuées.

Deux traitements, dont l'efficacité a été prouvée, sont possibles.

La thrombolyse est un médicament qui permet de dissoudre le caillot bouchant une artère du cerveau.

La thrombectomie est une intervention permettant de retirer ce caillot à l'aide d'un cathéter.

Ces traitements peuvent être administrés dans des délais courts et dans un service spécialisé.

« L'AVC est une réelle urgence médicale, dont il faut reconnaître les symptômes et alerter immédiatement les secours en appelant le 15.

De l'apparition des symptômes, jusqu'à la prise en charge chaque minute compte. »



Plus d'informations sur l'AVC et les filières de prise en charge

>> [sur le site de l'ARS](#)

Et sur les sites :

>> [France AVC](#)

>> [Portail AVC](#)